

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf février deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le quatorze février, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Dominique **POGGI**

N°2022/14

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	SUSINI Ange
POGGI Dominique	ZANNETTI Pierre
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	CINOTTI Sandrine
NEGRONI-DESINI Vannina	ALESSANDRI Jérôme
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	
ALESSANDRI Jérôme donne procuration à GARIDACCI François	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022.

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose aux élus présents que, préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire ajoute que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose en revanche que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 conformément à la répartition des crédits qui est exposée ci-après.

Budget M14 Commune

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2021	Quart des crédits ouverts au budget 2021
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	236 529, 12€	59 132, 28 €

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2022)
21 : Immobilisations corporelles	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Fourniture et pose d'un nouveau lave-vaisselle à la cantine	4 526, 40€
	21312	Bâtiments scolaires	Travaux de maçonnerie escalier cantine et fourniture et pose portillon	7 602,10€
	2151	Réseaux de voirie	Implantation de blocs de granit en face logements sociaux route du PERU	6 355, 80€
TOTAL CHAPITRE 21 : 18 484, 3€				

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2021	Quart des crédits ouverts au budget 2021
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	637 233, 39€	159 308, 3475€

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé de l'opération	Investissements votés (2022)
20 : Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	Maîtrise d'œuvre lots 1 et 2 marché public réhabilitation espace culturel	43 380€
TOTAL CHAPITRE 20 : 43 380€				

Budget M4 Port

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2021	Quart des crédits ouverts au budget 2021
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	199 308, 96€	49 827, 24€

Chapitre	Article	Libellé de l'article	Libellé des travaux	Investissements votés (2022)
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2188	Autres	Acquisition d'une application mobile pour le site portuaire	12 000€
TOTAL CHAPITRE 21 : 12 000€				

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement au titre du budget de l'exercice 2022, dans la limite des crédits exposés ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

